

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

AVIS

Date : 21 octobre 2011	Objet : Plan régional d'actions pour la conservation de la la Grenouille Rousse - Rana temporaria - en Pays de la Loire	Vote : Avis favorable
----------------------------------	---	---------------------------------

Le dossier examiné est présenté par la LPO coordination régionale. Ce travail constitue un état des lieux réalisé dans le cadre de la convention pluriannuelle passée avec Conseil Régional des Pays de la Loire.

La première partie dresse un état des connaissances de la Grenouille rousse, cette dernière est décrite comme *partiellement protégée en France* et pouvant être pêchée pour la consommation familiale voire commerciale alors que l'arrêté ministériel cité page suivante en interdit la mise en vente, la vente et le colportage.

En page 11, le texte fait référence au programme CA.PO.TE dont il faudrait expliciter les objectifs et l'articulation avec les actions proposées.

Pour la description des stations, il semble y avoir une confusion sur le site nommé Nallier-Mouzeuil considéré comme Espaces Naturels Sensibles sur la commune de Saint-Gemme-la-plaine (fusion de deux sites ?).

En général, l'ensemble des données paraissent récentes (pour la plupart postérieures à 2000), une synthèse plus approfondie des témoignages de présence sur les territoires pourrait être envisagée. Les données foncières mériteraient d'être plus précises (ex : quasi-totalité CG 85, forêt domaniale, propriété de l'ONF ?) voire vérifiée (ex : réserve de Nallier-Mouzeuil : pas de suivi). Certaines fiches sont, quant à elles, particulièrement bien renseignées (ex : Forêt domaniale du Gâvre et sa périphérie).

Le tableau récapitulatif des actions, calendrier et mise œuvre constituent un bon outil de planification. Les fiches actions sont claires et appliquées. Le volet conservation représente environ 48 % du programme global s'élevant à 183 600 € (connaissances 26%, sensibilisation 26%). Les enjeux semblent particulièrement forts sur les départements à faibles populations 85, 44, 49. Pour ces derniers, les actions de conservation seront certainement prioritaires.

En conclusion, le CSRPN apporte un avis favorable à ce plan régional d'actions en faveur de la grenouille rousse. En effet, au regard de ces quelques remarques, ce plan semble cohérent. Il mériterait cependant, compte tenu de la répartition et de la biologie de cette espèce, d'intégrer les problématiques de Trame Verte/Trame bleue déclinées au travers du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Le président du CSRPN



Jan-Bernard BOUZILLE